



Réglementation de la manifestation :

LA MONTÉE DE RENTRÉE – Samedi 05 septembre 2026

INSCRIPTIONS :

Chaque participant devra s'inscrire avant de prendre le départ. Ce dernier devra informer les organisateurs du ou des parcours sélectionnés. Chaque inscrit est libre de choisir le nombre de parcours qu'il réalisera en fonction de son niveau et de l'horaire de départ.

Lors de l'inscription, une décharge de responsabilité devra être signée pour chaque participant. Pour les mineurs, cette décharge devra être signée par un responsable légal ou un accompagnant expressément autorisé par le représentant légal, et fera office d'autorisation parentale. Le nombre maximum d'inscrits est de 200.

RÈGLEMENT ET DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION :

Les participants évolueront sur des parcours balisés. Les organisateurs auront autorité sur les participants pour contribuer à la sécurité de tous et au bon déroulement de la manifestation. Les parcours ne seront pas chronométrés et en aucun cas il est question de compétition ou de course.

Le port du casque est obligatoire.

Les participants devront se conformer au balisage des parcours et évoluer dans le respect du code de la route lorsque nécessaire et dans le respect d'autrui.

Il est demandé à chaque participant de respecter la nature et de ne pas jeter de déchets par terre (zone Natura 2000).

A chaque fin de parcours, chaque participant devra informer les organisateurs au stand inscription de son arrivée avant de poursuivre sur les autres parcours si tel est le cas.

Si un participant souhaite modifier la liste des parcours choisis lors de l'inscription, il devra impérativement le signaler au stand inscription.